Ville de
WARWICK
la FLEUR des Bois-Francs

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, monsieur Matthieu Levasseur, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté le 9 mai 2022, le Règlement numéro 346-2022 modifiant le Règlement numéro 339-2021 fixant la tarification pour l'exercice 2022.

Ce Règlement vise notamment à apporter des modifications aux coûts exigés concernant les services en ligne pour les professionnels ainsi qu'à la tarification pour l'animation des terrains de jeux au cours de l'été 2022.

Une copie de ce Règlement est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 12e jour du mois de mai 2022.

Matthieu Levasseur, M.A.P.
Directeur général
et greffier-trésorier